

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Transférer *Chelodina mccordi* de l'Annexe II à l'Annexe I conformément à l' Article II, paragraphe 1 de la Convention, et satisfaisant aux critères A i), ii), et v); B) iii), et iv; et C) i) de l'Annexe 1 de la résolution Conf. 9.24 (Rev CoP15).

B. Auteur de la proposition

États-Unis d'Amérique*

C. Justificatif

1. Taxonomie

- | | | |
|-----|-------------------------|---|
| 1.1 | Classe: | Reptilia |
| 1.2 | Ordre | Testudines |
| 1.3 | Famille: | Chelidae |
| 1.4 | Espèce: | <i>Chelodina mccordi</i> Rhodin 1994 |
| 1.5 | Synonymes scientifiques | <i>Chelodina novaeguineae</i> Boulenger 1888
<i>Chelodina timorensis</i> McCord, Joseph-Ouni, et Hagen 2007
<i>Chelodina mccordi timorlestensis</i> Kuchling, Rhodin, Ibarrrondo, et Trainor 2007 |
| 1.6 | Noms communs: | français: Chélodine de McCord; Tortue à cou de serpent de Roti
anglais: Roti Island snake-necked turtle; Western Roti snake-necked turtle; Eastern Roti snake-necked turtle; Timor snake-necked turtle; McCord's snake-neck turtle; McCord's box turtle
espagnol: aucun nom connu |
| 1.7 | Numéros de code: | Aucun. |

2. Vue d'ensemble

À la 13^e session de la Conférence des Parties à la CITES (CoP13, Bangkok, 2004), *Chelodina mccordi* a été inscrite à l'Annexe II. *Chelodina mccordi* est une tortue d'eau douce, de petite à moyenne taille, qui appartient à la famille des Chelidae, tortues aquatiques et semi-aquatiques. La distribution de l'espèce est extrêmement restreinte: on la trouve dans quelques zones humides de l'île de Roti, Indonésie, et au Timor

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

oriental. Depuis leur description en 1994, les populations de *C. mccordi* de l'île de Roti ont enregistré un déclin significatif lié à la collecte de spécimens pour le commerce international d'animaux de compagnie, lequel est considéré comme la principale menace pesant sur l'espèce. En 2000, le statut de l'espèce dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN est passé de Vulnérable à En danger critique d'extinction. L'espèce est classée parmi les 25 *Tortues terrestre et tortues d'eau douce en grave danger d'extinction*. La situation connue de *C. mccordi* n'a pas changé, et il n'existe aucun signe d'amélioration ou de réduction des menaces pesant sur l'espèce. En outre, aucune estimation de population n'est disponible pour les différentes populations, et le commerce illicite de l'espèce se poursuit selon toute vraisemblance. Si l'espèce n'est pas correctement gérée et protégée du commerce illicite, *C. mccordi* risque de s'éteindre dans la nature.

Chelodina mccordi a une aire de répartition extrêmement restreinte, les populations et sous-populations sauvages sont petites, possiblement éteintes, et se caractérisent par une très grande vulnérabilité aux prélèvements excessifs. L'espèce est clairement affectée par le commerce au sens de la définition i) de ce terme dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15), Annexe 5. L'espèce satisfait au critère A dans la mesure où la population sauvage est réduite et se caractérise par un déclin observé ou projeté du nombre de spécimens individuels, où chaque sous-population est très réduite et où l'espèce présente un degré élevé de vulnérabilité aux facteurs intrinsèques et extrinsèques. L'espèce satisfait aussi au critère B car la population sauvage a une aire de répartition très restreinte et se caractérise par une grande vulnérabilité aux facteurs intrinsèques et extrinsèques et par un déclin observé, déduit ou prévisible du nombre des sous-populations et du nombre des individus. *Chelodina mccordi* satisfait au critère C, car un déclin marqué de la taille des populations dans la nature a été observé et se poursuit.

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Répartition géographique

Chelodina mccordi est présente sur l'île de Roti (également appelée île de Rote), Indonésie, et au Timor oriental, République démocratique du Timor oriental (Turtle Conservation Coalition 2011).

La population de l'île de Roti se compose de deux sous-populations distinctes, présentes l'une à l'ouest et l'autre à l'est de l'île. La population de l'ouest, plus importante, est répartie sur le plateau mésoïque intérieur qui occupe le sud-ouest et le centre de la partie principale de l'île et elle s'étend jusqu'au sud-ouest, en moindre nombre, dans des zones relativement moins élevées. La population de l'est de l'île, plus réduite, est dissociée et se trouve dans la partie nord-est, relativement isolée, du lac Enduy et le long du versant sud-est de la baie marine qui sépare la péninsule de Tapuafu du reste de l'île (Rhodin *et al.* 2008). Les deux populations combinées occupent une superficie d'environ 70 à 200 km² sur l'île de Roti (1 200 km²).

L'aire principale de répartition au Timor oriental est le plateau autour du Lac Iralalero, dont la superficie est comprise entre 10 et 15 km². La plaine elle-même s'étend sur une superficie d'environ 400 km² (Kuchling *et al.* 2007).

3.2 Habitat

Chelodina mccordi est présente dans les eaux peu profondes des lacs et marécages eutrophiques permanents et semi-permanents du plateau intérieur et des rizières et fossés d'irrigation adjacents. Sur l'île de Roti, le taxon n'est pas présent dans les cours d'eau saisonniers éphémères qui s'écoulent vers la côte, pas plus que dans les zones côtières ou les eaux saumâtres des estuaires, ou encore des mangroves (Rhodin *et al.* 1998).

Au Timor oriental, d'après les habitants, la population réside dans de nombreuses zones humides saisonnières ainsi que dans les ruisseaux qui se jettent dans le lac et dans la rivière (Kuchling *et al.* 2007).

3.3 Caractéristiques biologiques

D'après la population locale, l'activité de *C. mccordi* semble entièrement nocturne, en dehors de la saison des pluies où des tortues sont parfois observées sur la terre. Bien que l'on ne connaisse pas avec certitude la période de nidation, il semblerait que la ponte intervienne entre février et septembre, avec éclosion des œufs vers la fin novembre qui coïncide avec le début de la saison des pluies. La

reproduction de l'espèce en établissements d'élevage fait apparaître une taille moyenne des pontes entre 9,9 et 12,2 œufs (Maran et Coutard, 2003, et Symanski, 2004, cités dans Rhodin *et al.* 2008).

Le régime alimentaire de *C. mccordi* serait à prédominance carnivore ou piscivore, avec une faible part de bivalves à coquille dure et d'escargots (Rhodin *et al.* 2008).

3.4 Caractéristiques morphologiques

Chelodina mccordi est une tortue d'eau douce de taille moyenne, à cou latéral. La carapace est légèrement rugueuse et de forme générale ovale, de couleur variable. La plupart des spécimens présentent une carapace gris-brun clair, alors que certains spécimens peuvent être de couleur marron plus foncé. Le plastron est relativement large et de couleur jaune clair - blanc. De nombreux spécimens présentent de fines zones irrégulières marron clair le long des ponts du plastron, tandis que d'autres présentent des tâches couleur rouille. La tête présente de petites écailles irrégulières, et les parties molles sont de couleur claire à gris clair sur la partie dorsale, blanchâtres sur la partie ventrale. La tête est de largeur modérée, légèrement inférieure à celle de *Chelodina novaeguineae*. L'espèce est sexuellement dimorphe, les femelles étant plus grosses que les mâles, la longueur de leur carapace pouvant atteindre jusqu'à 24 cm. (Rhodin *et al.* 2008).

Les experts en taxonomie s'accordent à reconnaître trois sous-espèces (Rhodin *et al.* 2010) : *Chelodina mccordi mccordi* Rhodin 1994, *Chelodina mccordi roteensis* McCord, Joseph-Ouni, et Hagen 2007, *Chelodina mccordi timorensis* McCord, Joseph-Ouni, et Hagen 2007. Toutefois, la Liste de référence normalisée CITES pour l'espèce ne reconnaît aucune sous-espèce (Fritz et Havaš 2007).

3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Aucune information disponible.

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

A la lumière de données d'enquête plus récentes, la taille de l'habitat sur l'île de Roti est probablement plus importante que la superficie communiquée initialement (200 km² par opposition à 70 km²). Cependant, une grande partie de cet habitat a vu disparaître ses populations de tortues, et l'aire de répartition totale, avec des populations intactes et un habitat en bon état, pourrait ne pas dépasser 20 km² (Rhodin *et al.* 2008). L'habitat restant est menacé par le développement agricole et la conversion des marais et des terres marécageuses en rizières (Turtle Conservation Coalition 2011). La population du Timor oriental est restreinte à une faible superficie d'habitat adapté (Kuchling *et al.* 2007) et, s'agissant de son habitat, pourrait être exposée aux mêmes tendances que sur l'île de Roti.

4.2 Taille de la population

Bien que l'on ne dispose pas de données précises sur la taille de la population, toutes les informations disponibles suggèrent que les populations de l'île de Roti sont aujourd'hui commercialement éteintes et que la population restante s'est considérablement appauvrie du fait des prélèvements continus de tortues (Rhodin *et al.* 2008). En 2007, une étude indiquait que *C. mccordi* ne semblait pas particulièrement rare dans son habitat limité du Timor oriental (Kuchling *et al.*). Cependant, aucune évaluation de la population ou de son état n'est disponible.

4.3 Structure de la population

Aucune information n'est disponible concernant le sex ratio, la structure d'âges, le taux de croissance ou autres paramètres démographiques.

4.4 Tendances de la population

Depuis 2000, *C. mccordi* est classée En danger critique d'extinction (A1d, B1+2e) sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. L'espèce a aussi été déclarée proche de l'extinction sur l'île de Roti (Iskandar 2000; Samedi et Iskandar 2000; Shepherd et Bonggi 2005). L'espèce a fait l'objet de

tels prélèvements que 5 ans seulement après avoir été décrite, elle était considérée comme quasiment éteinte. Un chercheur aurait passé de nombreux mois sur l'île à la recherche de *C. mccordi*, sans en rencontrer un seul spécimen à l'état sauvage. Les seules tortues observées étaient des tortues collectées par des commerçants ou des habitants de la région (Rhodin *et al.* 2008). Rhodin *et al.* ont indiqué (2008) que dans les zones où il était facile de collecter des tortues, l'espèce était considérée comme extrêmement rare, voire éradiquée. La petite population du Timor oriental pourrait encore être en bon état mais le futur de l'espèce est incertain (Turtle Conservation Coalition 2011).

4.5 Tendances géographiques

Rhodin *et al.* (2008) ont signalé que sur l'île de Roti, ne subsistaient plus que quatre populations résidentes de *C. mccordi*, fortement réduites. Trois populations sont localisées dans la partie principale de l'île, et une autre dans la partie nord-est. Selon McCord *et al.* (2007a), dans la région des lacs saisonniers du plateau central, *C. mccordi* est quasi éteinte. Ailleurs sur l'île, il subsisterait quelques populations dont la viabilité semble incertaine (Rhodin *et al.* 2008). Au Timor oriental, l'exploitation actuelle du taxon pour la consommation humaine et le commerce local aurait déjà réduit les populations à proximité des villes comme Los Palos (Kuchling *et al.* 2007).

5. Menaces

La principale menace qui pèse sur *C. mccordi* tient aux prélèvements intensifs destinés à alimenter le commerce international des animaux de compagnie. Ces prélèvements sont responsables de la quasi-extinction de l'espèce en une décennie par rapport à sa densité naturelle d'origine (Rhodin, 1996; Samedi et Iskandar, 2000; Shepherd et Ibarrondo, 2005; Turtle Conservation Coalition, 2011). L'espèce était considérée comme vulnérable selon le critère D2 de la Liste rouge UICN des espèces menacées de 1996 puis a été reclassée comme en danger critique selon les critères A1d, B1+2e dans la Liste rouge de 2000. Le critère VU D2 implique une aire occupée typiquement inférieure à 100 km². Le critère CR A1d indique une diminution de population observée, estimée, déduite ou suspectée d'au moins 80% sur les trois dernières générations. Le critère B1+2e signale une espèce dont la présence ou l'aire occupée est limitée et ayant des populations peu nombreuses et/ou fragmentées et présentant un déclin continu du nombre d'animaux matures (CoP15 Prop.23).

Sur l'île de Roti, d'autres menaces sont la modification de l'habitat, la prédation par les porcs et l'utilisation de pesticides chimiques. La conversion des marais et des terres marécageuses en terres agricoles a progressivement réduit l'habitat de l'espèce. Bien que l'espèce puisse s'adapter à des habitats modifiés, les tortues sont une proie facile pour la collecte de spécimens (Rhodin *et al.* 2008).

Au Timor oriental, des menaces sur l'habitat ont aussi été mises en évidence, avec l'application du brûlis sur les terres agricoles pour faciliter la plantation (McCord *et al.* 2007b). L'utilisation croissante de produits chimiques et de pesticides agricoles pourrait aussi affecter l'espèce (Shepherd et Ibarrondo 2005). La disparition de zones humides sous l'effet de la déforestation, de l'érosion et de la diminution de la pluviosité liée au changement climatique a aussi contribué à la réduction de l'habitat (Samedi et Iskandar, 2000; Shepherd et Ibarrondo, 2005; Rhodin *et al.*, 2008).

Selon McCord *et al.* (2007), la consommation locale et les pratiques agricoles sont des menaces pour la population de *C. mccordi* du Timor oriental. Toutefois, Rhodin *et al.* (2008) ont indiqué que la consommation humaine ne constituait pas une menace pour l'espèce.

6. Utilisation et commerce

6.1 Utilisation au plan national

L'espèce n'était pas utilisée au plan local ou national jusqu'aux captures destinées au commerce des animaux de compagnie depuis les années 1980 (Rhodin 1996, Rhodin dans UICN/CSE GSTTTED & GTTT 2000). Elle est maintenant considérée comme commercialement éteinte; pourtant, son exploitation continue et des spécimens apparaissent occasionnellement chez les négociants de Djakarta et d'ailleurs (TRAFFIC Asie du sud-est, *in litt.* à *Chelonian Research Foundation*).

Avant la description de l'espèce en 1994 comme espèce distincte de *C. novaeguinea*, un nombre significatif de spécimens de *C. mccordi* a été capturé et exporté. Lorsque *C. mccordi* a finalement été caractérisée comme une espèce nouvelle, la demande du commerce international pour les animaux

de compagnie s'est rapidement intensifiée, et un nombre croissant d'exportateurs de reptiles de Djakarta se sont intéressés à l'espèce (Shepherd et Ibarrondo, 2005). Selon ces exportateurs, l'essentiel de la demande de spécimens de *C. mccordi* est le fait de collectionneurs des pays d'Europe de l'Ouest, des Etats-Unis et du Japon, encore aujourd'hui. A la fin des années 1990, le prix de détail dans le commerce des pays occidentaux atteignait 2 000 USD par spécimen (Rhodin et Genorupa, 2000). Selon Shepherd et Ibarrondo (2005), tous les spécimens de *C. mccordi* exportés d'Indonésie depuis 1980 ne sont pas conformes à la législation nationale. Bien que l'espèce soit aujourd'hui considérée comme commercialement éteinte, son exploitation se poursuit, et des spécimens de *C. mccordi* sont illégalement exportés d'Indonésie, à partir de Djakarta principalement (Shepherd et Ibarrondo, 2005).

6.2 Commerce licite

En 1986, 15 à 20 spécimens adultes capturés dans la nature ont été proposés à la vente par un négociant en reptiles des Pays-Bas au prix de détail de 400 NLG (175 USD) l'animal (Interrep 1986). Les animaux étaient vendus sous le nom de *C. novaeguinea* en provenance de Timor puisque *C. mccordi* n'avait pas encore été décrite. L'Indonésie a fixé un quota de capture annuel de 450 spécimens en 1997 et jusqu'à 1999, de 150 spécimens pour 2000 et de 135 pour 2001. Les exportations effectives déclarées ont porté sur 56, 76, 63, 44 et 20 animaux respectivement pour ces années, soit un total de 259 individus exportés d'Indonésie (Samedi *et al.*, 2002; Shepherd et Ibarrondo, 2005). La demande et le prix des spécimens de *C. mccordi* ont continué d'augmenter alors qu'il était déjà très difficile d'en trouver en raison de la pression exercée sur l'espèce par les prélèvements.

D'après la base de données du commerce CITES, des spécimens de *C. mccordi* ont été commercialisés entre 2005 et 2011; un total de 144 spécimens ont été importés, et 197 spécimens ont été exportés. La majorité des importations concernait des spécimens élevés et nés en captivité à des fins commerciales. D'autres importations étaient destinées à des fins scientifiques et à des zoos. Les données du commerce pour l'Indonésie montrent que des animaux ont été exportés en 2008, 2009 et 2011.

6.3 Parties et produits commercialisés

L'espèce n'est pas commercialisée pour ses parties et dérivés. Il s'agit principalement d'animaux entiers destinés au commerce des animaux de compagnie, et pour le reste, de spécimens commercialisés dans le cadre d'échanges scientifiques.

6.4 Commerce illicite

En Indonésie, aucun commerce licite de *C. mccordi* n'est autorisé depuis 2001 (Shepherd et Ibarrondo, 2005). Avant sa description comme une espèce distincte en 1994, *C. mccordi* était exportée illégalement sous le nom de *C. novaeguineae*, espèce protégée depuis 1980 (Shepherd et Ibarrondo, 2005). En 1986, un des principaux éleveurs de reptiles envoyait approximativement 100 tortues par semaine à Djakarta. Depuis lors, aucun permis de capture ou de transport de spécimens de *C. mccordi* n'a été délivré par le gouvernement indonésien, y compris pour les spécimens exportés en vertu du régime des quotas entre 1997 et 2001 (Shepherd et Ibarrondo, 2005).

En 2002, l'organe de gestion indonésien a établi un quota d'exportation zéro pour *C. mccordi* car l'espèce était jugée au bord de l'extinction. En 2004 et 2005, apparemment deux personnes seulement sur l'île de Roti étaient activement impliquées dans le commerce de *C. mccordi*. Ces deux personnes ont déclaré avoir capturé et expédié à Djakarta 27 spécimens en 2003, et 21 en 2004 (Shepherd and Ibarrondo, 2005). En 2005, les négociants pouvaient encore se procurer des *C. mccordi* sur l'île de Roti (Shepherd and Ibarrondo, 2005). Les prélèvements ont continué sur l'île de Roti, où seuls quelques spécimens sont aujourd'hui observés chaque année, et les exportations illégales se sont apparemment poursuivies (Shepherd et Ibarrondo, 2005; Rhodin *et al.*, 2008).

6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Comme indiqué ci-dessus, la capture d'animaux pour le commerce international a conduit l'espèce au bord de l'extinction en moins d'une décennie depuis sa description. La population du Timor oriental, découverte il y a seulement quelques années, risque fort de subir la même exploitation que

les populations de l'île de Roti. Il importe de renforcer la protection de l'espèce pour la préserver de l'extinction.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

La protection accordée à l'espèce par la législation indonésienne n'est pas claire. *C. mccordi* ne figure pas spécifiquement comme espèce protégée. Toutefois, elle était précédemment inscrite en tant que population isolée de *C. novaeguineae* (de Rooij, 1915; Wermiuth and Mertens, 1961 [1996]; Rhodin, 1994), qui est protégée par les règlements du gouvernement No. 7 et 8 de 1999, par la loi No.5/1990 visant la conservation des ressources biologiques naturelles et de leurs écosystèmes et par les décrets 327/1978 et 716/1980 du Ministère de l'agriculture (Noerdjito et Maryanto, 2001). La population de *C. mccordi* était donc protégée en tant que *C. novaeguineae* jusqu'à son identification comme espèce distincte.

L'Indonésie a légalement restreint le commerce de spécimens de *C. mccordi* depuis 1997, mais ces mesures sont largement restées lettre morte (Shepherd et Ibarondo, 2005; Rhodin *et al.*, 2008).

Les espèces qui ne sont protégées ni au plan national ni par les annexes CITES sont gérées comme ressources de la pêche, conformément à la loi no 12 de 1985. La gestion des ressources de la pêche est déléguée au Service des pêches, qui relève du gouvernement local (district). Le Département des pêches gère l'espèce en établissant des permis de capture et d'exportation – dans certains cas sans tenir compte des quotas fixés par la DGPFNC. Au niveau local, les connaissances en matière de conservation sont limitées – ce qui entraîne des cas de surexploitation (Samedi et Iskandar 2000).

7.2 Au plan international

Chelodina mccordi est inscrite à l'Annexe II de la CITES depuis 2004.

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

En février 2011, l'Atelier sur la conservation des tortues terrestres et des tortues d'eau douce d'Asie a formulé des recommandations spécifiques pour les espèces En danger critique d'extinction, au niveau du taxon (Horne *et al.*, 2012). Les discussions ont mis en évidence pour la plupart des espèces de tortues d'Asie l'absence d'études adéquates qui permettraient d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures efficaces de conservation, en particulier dans le cas des espèces fortement exploitées. Pour *C. mccordi*, les participants sont convenus de l'impérieuse nécessité d'étudier et de surveiller les caractéristiques biologiques de l'espèce. Les recommandations incluaient également l'établissement de zones protégées à l'intérieur de l'aire de répartition, des projets de conservation de son habitat dans les zones touchées par le développement agricole et dans les zones intactes adaptées, une protection légale renforcée et la lutte contre la fraude, un embargo sur toutes les exportations internationales et l'élevage conservatoire de colonies en captivité. Ces recommandations sont aussi appuyées par d'autres auteurs et rapports (Shepherd et Ibarondo, 2005; Rhodin *et al.*, 2008; Turtle Conservation Coalition 2011). Selon Horne *et al.* (2012), *C. mccordi* serait en outre un bon candidat pour un programme pilote visant à établir des colonies semi-sauvages à sauvages dans leurs aires de répartition d'origine à partir de stocks reproduits en captivité.

8.2 Surveillance continue de la population

Les informations les plus récentes sur l'espèce sont analysées par plusieurs auteurs (Kutchking *et al.* 2007; McCord *et al.*, 2007a; McCord *et al.*, 2008; Rhodin *et al.*, 2008) et présentées pour l'essentiel à la Section 4 (Etat et Tendances) de la présente proposition. Un suivi des populations de toutes les tortues d'eau douce d'Asie, y compris *C. mccordi*, s'impose de toute urgence.

8.3 Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

Depuis l'inscription de l'espèce à l'Annexe II, les spécimens de *C. mccordi* destinés à l'exportation nécessitent un permis d'exportation délivré par l'organe de gestion indonésien (Ministère des forêts de la Direction générale de la protection des forêts et de la conservation de la nature). Or, aucun permis de capture ou de transport n'a été délivré jusqu'ici (Shepherd et Ibarrondo, 2005), comme indiqué à la Section 6.4. En outre, les exportateurs doivent être affiliés à l'Association indonésienne du commerce des reptiles et des amphibiens pour bénéficier d'un permis légal d'exportation de spécimens.

8.3.2 Au plan interne

En Indonésie, le Décret du Ministère des forêts No. 447/Kpts-11/2003 porte sur une directive administrative prévoyant une autorisation préalable pour tout prélèvement ou capture de plantes et d'animaux dans la nature et des permis additionnels pour le transport de spécimens sauvages légalement capturés, que l'espèce soit ou non protégée par la loi (Shepherd et Ibarrondo, 2005).

Il ne semble pas y avoir d'autres mesures de contrôle que celles touchant à l'exploitation générale des espèces sauvages et à la réglementation de leur commerce.

8.4 Elevage en captivité et reproduction artificielle

Chelodina mccordi s'élève avec succès en captivité, et des colonies sont élevées en captivité à titre conservatoire (Rodhin *et al.*, 2008; Horne *et al.*, 2012). La plupart des stocks captifs se trouvent aux Etats-Unis et en Europe, et l'Association des zoos et aquariums (ASA) ainsi que sa branche européenne (EAZA) gèrent des programmes de reproduction et tiennent des livres généalogiques (studbooks) (Horne *et al.* 2012).

En 2004, la Turtle Survival Alliance a signalé que 47 spécimens de *C. mccordi* élevés en captivité avaient été importés aux Etats-Unis en provenance d'Europe, et que les animaux provenaient d'un stock parental capturé dans la nature (Shepherd and Ibarrondo, 2005). Le nombre de spécimens de *C. mccordi* en captivité a été estimé à probablement plus de 600 individus, dont un nombre inconnu de spécimens détenus par des propriétaires privés (Shepherd and Ibarrondo, 2005).

Selon Horne *et al.* (2012), il subsiste environ 150 animaux en captivité, et cette donnée est extrêmement importante pour élaborer et mettre en place des programmes d'élevage en captivité permettant d'échanger des animaux pour préserver la diversité génétique.

8.5 Conservation de l'habitat

L'île de Roti ne comporte pas de grande zone protégée là où *C. mccordi* est présente (Rhodin *et al.*, 2008). Certaines zones ont été déclarées forêts protégées, ce qui leur garantit un certain niveau de protection par rapport à l'abattage et à l'exploitation commerciale, mais ces zones ne sont pas des aires de répartition de *C. mccordi* ou n'abritent que quelques populations réduites (Rhodin *et al.* 2008). L'établissement de zones de protection adaptées à l'espèce s'impose sur l'île de Roti et dans la zone très restreinte de son habitat au Timor oriental.

8.6 Mesures de sauvegarde

Non applicable

9. Information sur les espèces semblables

Avant leur description, les tortues de l'île de Roti étaient assimilées à *Chelodina novaeguineae*. Toutefois, *C. mccordi* se distingue de *C. novaeguineae* par une carapace plus large, une tête plus creuse et moins robuste, et les tubercules de la peau du cou de *C. novaeguineae* sont plus proéminents et plus fermes. *Chelodina mccordi* diffère de *C. pritchardi* et *C. longicollis* par une plaque osseuse beaucoup plus étroite, une tête proportionnellement plus large et un plastron plus étroit. La tête de *C. reirnanni* est plus grande et le cou plus court, *C. steindachneri* se différencie par une carapace basse et quasi circulaire et une

première plaque osseuse plus large. Elle diffère des espèces *Chelodina* du sous-genre *Macrochelodina* de *Chelodina*, c'est-à-dire *C. expansa*, *C. rugosa*, *C. siebenrocki*, *C. parkeri*, *C. oblonga* et apparentées, caractérisées par un plastron étroit et une tête large et aplatie (Manuel d'identification Wiki CITES; Rhodin 1994; Cann 1998).

10. Consultations

Les Etats-Unis d'Amérique ont consulté chacun des pays de l'aire de répartition. Bien qu'ayant reçu du Ministère des forêts indonésien des informations sur d'autres tortues d'eau douce, nous n'avons reçu aucune information spécifique visant *C. mccordi*.

11. Remarques supplémentaires

Le transfert de *Chelodina mccordi* de l'Annexe II à l'Annexe I a été recommandé par l'Atelier sur la conservation des tortues terrestres et les tortues d'eau douce d'Asie tenu en 2011 (Horne *et al.*, 2012). L'espèce est classée En danger critique d'extinction par l'UICN (A1d, B1+2e) en raison de sa surexploitation dans son aire très restreinte de répartition.

Depuis l'inscription de *Chelodina mccordi* en 2004, deux sous-espèces ont été décrites. Concernant la population de *Chelodina mccordi timorensis* du Timor oriental, les Parties ont adopté à la CoP15 la recommandation du spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux, à savoir qu'aux fins de la CITES, le taxon est inclus dans *Chelodina mccordi* (CoP15 Doc. 35(rev.3) Nomenclature normalisée). L'objet de la présente proposition est donc d'inclure expressément la population de *Chelodina* du Timor, sous le nom de *Chelodina mccordi timorensis*.

12. Références

- Asian Turtle Trade Working Group 2000. *Chelodina mccordi*. In: IUCN 2012. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2012.1. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on October 1, 2012.
- Cann, John. 1998. Australian Freshwater Turtles. John Cann & Beaumont Publishing Pte. Ltd., Singapore. 292 pp.
- CBSG. 2001a. IUCN Turtle Workshop: Developing Conservation Strategies Through Captive Management - Briefing Book. IUCN/SSC Conservation Breeding Group, Apple valley, MN, USA. 393 pp.
- CITES. 2002. Atelier technique sur la conservation et le commerce des tortues terrestres et des tortues d'eau douce, tenu à Kunming, Province du Yunnan, Chine, 25-28 mars 2002. CITES Document AC18 Inf. 12.
- CITES Secrétariat. 2003. Conservation et commerce des tortues terrestres et des tortues d'eau douce [Résolution Conf. 11.9 (Rev. CoP12) et décisions 12.41, 12.42 et 12.43]. Application de la résolution Conf. 11.9 (Rev. CoP12) et des décisions 12.41, 12.42 and 12.43. Document AC19 Doc. 15.3 (Rev.1). 20 pp.
- CITES. 2004. CoP13 Proposition 23: Inscrire *Chelodina mccordi* à l'Annexe II, conformément à l'Article II, paragraphe 2 (a), de la Convention et à la résolution Conf.9.24 (Rev. CoP12), Annexe 2 a, paragraphe B.i).
- CITES CoP15 Nomenclature normalisée. CoP15 Doc. 35 (Rev. 3). Accessible en ligne à: <http://www.cites.org/eng/cop/15/doc/E15-35.pdf>. 1 octobre, 2012.
- CBSG. 2001b. IUCN Turtle Workshop: Developing Conservation Strategies Through Captive Management - Final Report. IUCN/SSC Conservation Breeding Group, Apple Valley, MN, USA. 160 pp.
- de Rooij, Nelly. 1915. The Reptiles of the Indo-Australian Archipelago. Vol. 1. Lacertilia, Chelonia, Emydosauria. E.J. Brill, Leiden, 384pp.
- Fontijne, Wim. 2001. Snake-necked Turtles: The Studbook *Chelodina*. Radiata, vol. 10 (4): 21-22.
- Fontijne, Wim. 2002. Stamboeken slangenhalsschildpadden (*Chelodina* spp.). De Schildpad, 28 (3): 119-120.
- Fontijne, Wim. 2003. Tien jaar stamboek Slangenhalsschildpadden (*Chelodina longicollis* & *Chelodina mccordi*). Trionyx, vol. 1 (5): 125-126
- Freytag, Otto. 1984. Zuchterfolge mit *Chelodina novaeguineae*. Das Aquarium, vol. 186: 649-652.

- Fritz, U. and Havaš, P. 2007: Checklist of Chelonians of the World. – *Vertebrate Zoology*, 57(2): 149-368. Dresden. ISSN 1864-5755.
- Georges, A. and S. Thomson. 2010. Diversity of Australian freshwater turtles, with an annotated synonymy and keys to species. *Zootaxa* 2496: 1-37.
- Grossmann, Peter. 1988. Beobachtungen an und Nachzucht von *Chelodina novaguineae* (Boulenger, 1888). *Sauria*, vol. 10 (2): 7-11.
- Horne, B.D., C.M. Poole, and A.D. Walde (eds). 2012. Conservation of Asian Tortoises and Freshwater Turtles: Setting Priorities for the Next 10 Years. Recommendations and Conclusions from the Workshop in Singapore, February 21-24, 2011.
- Hoveling, Marco. 2000. Tweede generatie in gevangenschap geboren McCord's slangenhalsschildpad (*Chelodina mccordi*). *De Schildpad*, vol. 26 (3): 116-119.
- Interrep. 1986. Pricelist of commercially available animals. Photocopied mailing.
- Iskandar, Djoko T. 2000. Turtles & Crocodiles of Insular Southeast Asia & New Guinea. Institute of Technology, Bandung, Indonesia. 191 pp.
- IUCN/SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group and Asian Turtle Trade Working Group. 2000. Recommended changes to 1996 IUCN Red List status of Asian turtle species. *Chelonian Research Monographs*, 2: 156-164.
- Kuchling, G., Rhodin, A.G.J., Ibarrondo, B.R., and Trainor, C.R. 2007. A new subspecies of the snake-neck turtle *Chelodina mccordi* from Timor-Leste (East Timor)(Testudines: Chelidae). *Chelonian Conservation and Biology* 6(2):213-222.
- McCord, W.P., Joseph-Ouni, M., and Hagen, C. 2007a. A new subspecies *Chelodina mccordi* (Testudines: Chelidae) from eastern Rote island, Indonesia. *Reptilia (GB)* 52:58-61.
- McCord, W.P., Joseph-Ouni, M., and Hagen, C. 2007b. A new species *Chelodina* (Testudines: Chelidae) from Timor. *Reptilia (GB)* 52:53-57.
- Noerdjito, Mas, and Ibnu Maryanto (editors). 2001. Jenis-jenis Hayati yang Dilindungi Perundangundangan Indonesia. LIPI & The Nature Conservancy, Cibinong, ID. 220 pp.
- Rhodin, A.G.J. 1994. Chelid turtles of the Australasian Archipelago: II. A new species of *Chelodina* from Roti Island, Indonesia. *Breviora* 498: 1-31.
- Rhodin, A.G. J. 1996. Status and conservation of *Chelodina mccordi*, an isolated and restricted freshwater turtle from Roti Island, Indonesia. Page 67 in: Proceedings – International Congress of Chelonian Conservation (Devaux, Ed.). Editions SOPTOM, Gonfaron, France.
- Rhodin, A.G.J., and Vagi R. Genorupa. 2000. Conservation Status of Freshwater Turtles in Papua New Guinea. *Chelonian Research Monographs*, 2:129-136.
- Rhodin, A.G.J., Ibarrondo, B.R., and Kuchling, G. 2008. *Chelodina mccordi* – Roti Island snake-necked turtle, McCord's snake-necked turtle, kura-kura rote. In: Rhodin, A.G.J., Pritchard, P.C.H., van Dijk, P.P., Saumure, R.A. Buhlmann, K.A. and Iverson, J.B. (Eds.). *Conservation Biology of Freshwater Turtles and Tortoises: A Compilation Project of the IUCN/SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group*. *Chelonia Research Monographs No.5*, pp.008.1-00.8, doi:103854/crm.5.008.mccordi.v1.2008, <http://www.iucn-iftsg.org/cbftt>.
- Rhodin, A.G.J., van Dijk, P.P., Iverson, J.B., and Shaffer, H.B. 2010. Turtles of the world, 2010 Update: Annotated checklist of taxonomy, synonymy, distribution, and conservation status. Turtle Taxonomy Working Group of the IUCN/SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group. *Chelonian Research Monographs No. 5*. Chelonian Research Foundation. On-line at: http://www.iucn-iftsg.org/wp-content/uploads/file/Accounts/crm_5_000_checklist_v3_2010.pdf. Accessed October 1, 2012.
- Roempp, Oliver. 2002. Keeping and breeding *Chelodina longicollis* and *Chelodina mccordi*. Abstract book for International Turtle & Tortoise Symposium, Vienna, 17-20 January 2002, p. 30.
- Shepherd, C.R. and B. Ibarrondo. 2005. The Trade of the Roti Island Snake-necked turtle *Chelodina mccordi*. *TRAFFIC Southeast Asia*. 42 pp.
- Samedi, and Djoko T. Iskandar. 2000. Freshwater Turtle and Tortoise Conservation Utilization in Indonesia. *Chelonian Research Monographs* 2:106-111.

- Samedi, Akhmad Rukyani, and Irvan. 2002. Utilization and Trade in Freshwater Turtles and Tortoises in Indonesia. Country Report and Presentation presented at the Technical workshop on conservation of and trade in freshwater turtles and tortoises in Asia, Kunming, Yunnan Province (People's Republic of China), 25-28 March 2002.
- Turtle Conservation Coalition[Rhodin, A.G.J., Wade, A.D., Horne, B.D., van Dijk, P.P., Blanck, T., and Hudson, R. (Eds.)]. 2011. Turtles in trouble: The World's 25+ Most Endangered Tortoises and Freshwater Turtles-2011. Lunenburg, MA: IUCN/SSC Tortoise and Freshwater Turtle Specialist Group, Turtle Conservation Fund, Turtle Survival Alliance, Turtle Conservancy, Chelonian Research Foundation, Conservation International, Wildlife Conservation Society, and San Diego Zoo Global. 54 pp.
- Turtle Conservation Fund. 2002. A Global Action Plan for Conservation of Tortoises and Freshwater Turtles. Strategy and Funding Prospectus 2002-2007. Conservation International and Chelonian Research Foundation, Washington, D. C. 30 pp.
- United States of America. 2003. Addressing Recommendations from the Kunming Workshop. CITES Animals Committee Document AC19 Doc. 15.1 (Rev. 1).
- Wermuth, Heinz, and Robert Mertens. 1961. Schildkröten, Krokodile, Brückenechsen. Gustav Fischer Verlag, Jena. Reprinted in 1996 with an appendix (pages 425-506) by F. J. Obst. xxvi + 506 pp.